

Le vingt-six mars deux-mille-vingt-et-un, à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEU, convoqué le vingt-deux mars deux-mille-vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland BESSON, Maire.

Antonio DA COSTA DE ABREU a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BALAYE Daniel, BERTRAND Stéphanie, BESSON Roland, DA COSTA DE ABREU Antonio, DE BACCO Christian, FLAYAC Christophe, GAUTIER Emmanuelle, GUILLEMOT Sylvie, MOUSSEFF Christian, PRIEUR Sylvain, LEBRES Pierre, VIORNERY Séverine quitte le Conseil Municipal à 19h15 et donne pouvoir à compter de la délibération n°2021 0015,

Absents : JAILLETTE Capucine

Excusés : PERNOUD Etienne, BOUILHOL Norbert, VIORNERY Séverine à compter de 19h15

Pouvoirs donnés : PERNOUD Etienne à LEBRES Pierre, BOUILHOL Norbert à GUILLEMOT Sylvie, VIORNERY Séverine quitte le Conseil Municipal à 19h15 et donne pouvoir à GAUTIER Emmanuelle à compter de la délibération n°2021 0015,

Le Quorum est atteint.

Pour rappel, un Conseiller Municipal ou tout membre d'un organe délibérant peut se rendre aux réunions de cet organe (dispositions de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire) puisque l'on peut considérer qu'il s'agit à la fois d'une activité à caractère professionnel et qu'il s'agit de répondre à la convocation d'une autorité administrative. Toutefois, tel n'est pas le cas du public qui souhaiterait assister à ces séances, mis à part les journalistes qui couvriraient les séances du conseil pour le compte du média auquel ils appartiennent et bénéficieraient donc d'une dérogation pour motif professionnel. Le maire ne peut donc autoriser l'accès au public des séances du conseil que pour les journalistes ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister. Compte tenu de la configuration de la salle et du respect des précautions sanitaires, il a été demandé aux conseillers municipaux de se prononcer, au travers d'un vote, sur la tenue de la séance à huis-clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur un ajout d'un point de l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération : Demande de subvention pour la rénovation des fenêtres du 2^{ème} étage de la Mairie. Ajout validé à l'unanimité.

I. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 25/02/2021.

II. DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES FENETRES DU 2EME ETAGE DE LA MAIRIE

Délibération n°DEL2021 0013

Monsieur le Maire explique que les fenêtres du second étage de la mairie doivent être remplacées pour poursuivre la phase de rénovation des menuiseries engagée depuis plusieurs années et s'inscrivant dans un engagement de gain énergétique. Le devis de 2019, ayant été réactualisé, le plan de financement HT de cette opération, incluant les subventions restant à solliciter, est présenté à l'assemblée :

Coût initial	15 874.01€ TTC Soit 13 228.34€ HT
Département : Subvention dotation territoriale 42 %	5 500.00€
Région : Subvention 38 %	5 000.00€
Autofinancement	5 374.01€

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région et du Département de l'Isère ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

III. DELIBERATION : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Délibération n°DEL2021 0014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe FLAYAC, Adjoint aux finances et présente le compte de gestion 2020.

EXERCICE 2020

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	-70 528.38		-8 676.75	-79 205.13 €	90 870.34 €	140 106.00 €	-29 969.47 €	29 969.47 €	
FONCTIONNEMENT	41 538.22	41 538.22	50 788.47	50 788.47 €					20 819.00 €
solde c/110 ou c/119	0.00 €								

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 194 786,93	510 280,12	1 705 067,05
Titres de recettes émis (b)	1 021 774,83	504 711,16	1 526 485,99
Réductions de titres (c)	2 020,51	387,65	2 408,16
Recettes nettes (d = b - c)	→ 1 019 754,12	→ 504 323,51	1 524 077,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 194 786,93	510 280,12	1 705 067,05
Mandats émis (f)	1 028 430,87	459 959,18	1 488 390,05
Annulations de mandats (g)		6 424,14	6 424,14
Dépenses nettes (h = f - g)	→ 1 028 430,87	→ 453 535,04	1 481 965,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		→ 50 788,47	42 111,72
(h - d) Déficit	→ 8 676,75		

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- **DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

IV. DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Délibération n°DEL2021 0015

Monsieur le Maire explique que lors du vote du Compte Administratif, un(e) Président(e) est élu(e) par l'Assemblée délibérante. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer lors du vote (contrairement au Compte de Gestion). Monsieur le Maire propose Monsieur Christophe FLAYAC à la Présidence, chargé également de la présentation des documents budgétaires. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité. Sous la présidence de Christophe FLAYAC, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

EXERCICE 2020

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul : si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	-70 528,38		-8 676,75	-79 205,13 €	90 870,34 €	140 106,00 €	-29 969,47 €	29 969,47 €	
FONCTIONNEMENT	41 538,22	41 538,22	50 788,47	50 788,47 €					20 819,00 €
solde c/110 ou c/119	0,00 €								

Commune de MASSIEU - Budget communal M14 - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLEII
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	453 535,04	G	504 323,51
	Section d'investissement	B	1 028 430,87	H	1 019 754,12
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	70 528,38	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 552 494,29	= G+H+I+J	1 524 077,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	90 870,34	L	140 106,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	90 870,34	= K+L	140 106,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	453 535,04	= G+I+K	504 323,51
	Section d'investissement	= B+D+F	1 189 829,59	= H+J+L	1 159 860,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 643 364,63	= G+H+I+J+K+L	1 664 183,63

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	141 631,65	125 556,71	0,00	0,00	16 074,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	246 824,61	235 900,34	0,00	0,00	10 924,27
014	Atténuations de produits	1 704,00	1 692,00	0,00	0,00	12,00
65	Autres charges de gestion courante	79 306,35	79 225,84	0,00	0,00	80,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		469 466,61	442 374,89	0,00	0,00	27 091,72
66	Charges financières	8 788,56	7 538,24	0,00	0,00	1 250,32
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		478 255,17	449 913,13	0,00	0,00	28 342,04
023	Virement à la section d'investissement (2)	27 000,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	1 300,05	3 621,91			-2 315,85
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		28 403,04	3 621,91			24 781,13
TOTAL		506 658,21	453 535,04	0,00	0,00	53 123,17
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	14 156,00	17 959,07	0,00	0,00	-3 803,07
70	Produits services, domaine et ventes div	40 460,00	30 007,14	0,00	0,00	10 452,86
73	Impôts et taxes	292 628,00	319 630,00	0,00	0,00	-27 002,00
74	Dotations et participations	137 300,00	114 138,51	0,00	0,00	23 161,49
75	Autres produits de gestion courante	19 100,00	18 965,17	0,00	0,00	134,83
Total des recettes de gestion courante		503 644,00	500 699,89	0,00	0,00	2 944,11
76	Produits financiers	1,71	1,71	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 012,50	50,00	0,00	0,00	2 962,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		506 658,21	500 751,60	0,00	0,00	5 906,61
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	3 571,91			-3 571,91
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	3 571,91			-3 571,91
TOTAL		506 658,21	504 323,51	0,00	0,00	2 334,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 789,15	16 743,13	500,00	1 546,02
204	Subventions d'équipement versées	5 139,70	5 137,90	0,00	1,80
21	Immobilisations corporelles	2 980,00	2 528,50	451,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 140,00	545 274,19	34 177,70	-564 311,89
	Total des opérations d'équipement	667 171,31	47 118,28	55 741,14	564 311,89
	Total des dépenses d'équipement	709 220,16	616 802,00	90 870,34	1 547,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 800,00	3 786,88	0,00	13,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	407 666,48	404 270,08	0,00	3 396,40
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	411 466,48	408 056,96	0,00	3 409,52
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 120 686,64	1 024 858,96	90 870,34	4 957,34
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	3 571,91		-3 571,91
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	3 571,91		-3 571,91
	TOTAL	1 120 686,64	1 028 430,87	90 870,34	1 385,43
	Pour information	(2) 70 528,38			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	515 317,00	372 256,12	140 106,00	2 954,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	530 000,00	530 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 045 317,00	902 256,12	140 106,00	2 954,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	75 906,76	72 337,87	0,00	3 568,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	41 538,22	41 538,22	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50,00		0,00	
	Total des recettes financières	117 434,98	113 876,09	0,00	3 618,89
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 162 811,98	1 016 132,21	140 106,00	6 573,77
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	27 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	1 300,05	3 621,91		-2 315,86
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 403,04	3 621,91		24 781,13
	TOTAL	1 191 215,02	1 019 754,12	140 106,00	31 354,90

Monsieur FLAYAC explique que le Compte d'Administratif (CA) doit être conforme au compte de gestion. La discordance entre les écritures des deux documents constitue en effet un élément d'insincérité du compte administratif.

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020.

V. DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Délibération n°DEL2021 0016

Le Conseil Municipal après avoir examiné le Compte Administratif 2020 constate que ce dernier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 50 788.47€. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération.

Le solde d'exécution de la section d'investissement du Compte Administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement, et ne nécessite pas de délibération.

La section de fonctionnement étant positive, le résultat de celle-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation au compte 1068, comme illustré ci-dessous :

EXERCICE 2020

	résultat à la clôture de l'exercice précédent N.1	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice N	résultat de l'exercice (sans excédent ni déficit reporté)	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant N+1
INVESTISSEMENT	-70 628.38		-8 676.75	-79 205.13 €	90 870.34 €	140 106.00 €	-29 969.47 €	29 969.47 €	
FONCTIONNEMENT	-41 538.22	-41 538.22	-50 788.47	-50 788.47 €					20 819.00 €
solde c/110 ou c/119	0.00 €								

MASSIEU**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
ligne 001	79 205.13 €	ligne 001	
RAR dépenses	90 870.34 €	RAR recettes	140 106.00 €
		compte 1068	29 969.47 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
ligne 002		ligne 002	20 819.00 €

Monsieur FLAYAC explique que la section d'investissement présentant un déficit de 29 969.47 euros (après intégration des RAR – ou Restes À Réaliser), l'excédent de fonctionnement doit en priorité combler ce déficit. Par ailleurs, pour équilibrer la section d'investissement du budget 2021, et conformément aux règles d'affectation des résultats, le reliquat peut être affecté librement en report de fonctionnement (en Recettes au 002) et/ou en investissement par le biais des chapitres d'ordre 021/023 :

- DF (Dépenses de Fonctionnement) = chapitre 023 (compte classe 6 en réduction)
- RI (Recettes d'Investissement) = chapitre 021 (compte classe 21 ou 23).

Monsieur FLAYAC explique donc que :

- 29 969.47€ sont obligatoirement affectés pour combler le déficit d'investissement après affectation des RAR ;
- 20 819.00€, le reliquat est affecté en Recettes de Fonctionnement au 002 dont une partie est prélevé pour équilibrer la section d'investissement de la façon suivante :

- En Dépense de Fonctionnement (DF) :

023	Virement section investissement	6 222.08
------------	--	----------

- En Recettes d'Investissement (RI) :

021	Virement de la section de fonctionnement	6 222.08
------------	---	----------

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement, soit 50 788.47€, selon la répartition suivante :
 - 29 969.47€, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du Budget 2021 au c/1068 ;
 - 20819.00€ en recettes de Fonctionnement au 002 dont une partie est prélevé pour équilibrer la section d'investissement de la façon suivante :

- En Dépense de Fonctionnement (DF) :

023	Virement section investissement	6 222.08€
------------	--	-----------

- En Recettes d'Investissement (RI) :

021	Virement de la section de fonctionnement	6 222.08€
------------	---	-----------

VI. DELIBERATION : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**Délibération n°DEL2021 0017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au c/204 ainsi que les frais d'études au c/2031 (et c/2033 pour les frais d'insertion) s'ils ne sont pas suivis de réalisation dans les 2 ans. Dans ce cas, ces derniers sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire au vu d'un certificat administratif attestant que l'immobilisation n'est pas réalisée.

La délibération relative à la durée d'amortissement est transmise au comptable.

Ainsi au 31/12/2020, le chapitre 204 (subventions d'équipements versées) enregistrait un crédit total de 5137.90€, réparti comme suit :

- c/204181 - ASS. SYND. CERVELONG - Particip.travx Piste forestière : 2500€ ;
- c/204182 - Autres : Bâtiments et instal. : 2637.90€ (809.70€ pour la réhabilitation Éclairage Public 1^{ère} tranche + 1828.20€ pour la mise en lumière de l'église acompte de 30%)

Il est proposé d'amortir ses sommes sur 5 ans à compter de 2021 et ce jusqu'en 2023 de la manière suivante :

○	2804181	Cne GFP : Bâtiments et instal. (2500€/5)	500.00€
○	2804182	Autres : Bâtiments et instal. (2637.90€/5)	528.00€

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'AMORTIR** le c/204181 et le c/204182 sur 5 ans dès 2021 ;
- **DÉCIDE DE SORTIR** de l'actif, les sommes liées à des études non suivies de travaux.

VII. DELIBERATION : TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Délibération n°DEL2021 0018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021, il convient de fixer les taux d'impositions des différentes taxes. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Il rappelle que la loi de finances 2021 poursuit la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et entérine la suppression de la perception de cette taxe par le département qui reversait ensuite une part à la commune. Ainsi, en 2021 la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB sera quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation (TH), celui-ci étant figé à son niveau de 2019 (TH sur les résidences secondaires qui continuera à être perçue par les communes). Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15.90%.

Pour mémoire, les taux de la commune n'ont pas bougé depuis 2015. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, excepté le nouveau taux de la TFPB qui inclut la part que percevait auparavant le département et qui était fixée à 15.90% pour 2020 et ce, pour tout le territoire départemental. Ainsi la TFPB se traduit comme suit :

TFPB VOTÉE EN 2020	TAUX DÉPARTEMENTAL 2020	TFPB 2021 incluant la part départementale
20.27%	15.90%	36.17%

Pour information, la date limite de vote des taux est fixée au 15 avril 2021.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le taux de Taxe du Foncier Bâti pour inclure la part départementale pour l'année 2021, et ne pas modifier le taux de la Taxe du Foncier Non Bâti, soit :

- Foncier Bâti : **36.17 %**
- Foncier Non Bâti : **54,12 %**

VIII. DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération n°DEL2021 0019

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, présente brièvement les grands principes du budget afin que le Conseil en saisisse les enjeux. Il donne la parole à Monsieur Christophe FLAYAC, Adjoint aux finances, pour présenter le Budget Primitif communal 2021.

Commune de MASSIEU - Budget communal M14 - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	514 128,58	493 309,58
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 20 819,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	514 128,58	514 128,58
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	126 891,27	156 860,74
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	90 870,34	140 106,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 79 205,13	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	296 966,74	296 966,74
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	811 095,32	811 095,32

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES					A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	160 910,92	160 910,92	160 910,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	264 803,16	264 803,16	264 803,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	73 223,93	73 223,93	73 223,93
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	500 638,01	500 638,01	500 638,01
66	Charges financières	0,00	0,00	6 240,49	6 240,49	6 240,49
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	506 878,50	506 878,50	506 878,50
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		6 222,08	6 222,08	6 222,08
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		1 028,00	1 028,00	1 028,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		7 250,08	7 250,08	7 250,08
TOTAL		0,00	0,00	514 128,58	514 128,58	514 128,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	514 128,58
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	37 572,37	37 572,37	37 572,37
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	310 023,00	310 023,00	310 023,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	110 250,00	110 250,00	110 250,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	490 345,37	490 345,37	490 345,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	1,71	1,71	1,71
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 962,50	2 962,50	2 962,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	493 309,58	493 309,58	493 309,58
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	493 309,58	493 309,58	493 309,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	20 819,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	514 128,58
--	-------------------

Monsieur Christophe FLAYAC présente les dépenses d'équipement par chapitre.

À noter, la liste des dépenses n'est pas exhaustive (manque par exemple le remboursement du capital des emprunts).

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

CHAPITRE	COMPTE	DÉSIGNATION OPÉRATION	MONTANT OPERATION	RAR	Ajout ligne budgétaire BP	TOTAL
20	202	PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	500.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
	2051	Concess° et droits similaires : LICENCE IV	1 000.00 €		1 000.00 €	
204	204182	- EGLISE Eclairage public (sur 2020 : 2195 €) ECLAIRAGE PUBLIC 2ème phase TRANSITION ENERGETIQUE LED - STADE (barrière)	27 778.00 €	0.00 €	27 778.00 €	27 778.00 €
	204181	ASS. SYND. CERVELONG - Particip.travx Piste forestière	634.80 €	0.00 €	634.80 €	634.80 €
21	2111	- AFR Frais de notaire transfert parcelles AFR (attendre devis réactualisé) - Acquisition terrain succession Pivot-Pajot Yvonne (lavoir) + NOTAIRE	3 900.00 €	451.50 €	3 448.50 €	3 900.00 €
		Acquisition terrain PIVOT PAJOT				
	2116	Cimetière (exhumation à côté de la concession de Monsieur DORIAT afin de lui permettre de réaliser la consolidation de la pierre tombale et qui n'est pas possible en raison d'un affaissement sur la concession voisine abandonnée)	1 500.00 €	0.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
	2135	- EGLISE Bloc commande cloches - ECOLE Alarme PPMS (devis 3.085,07 €)	4 948.07 €	0.00 €	4 948.07 €	4 948.07 €
	21538	ECLAIRAGE PUBLIC Remplacement mas bois lampadaire devant mairie	513.00 €	0.00 €	513.00 €	513.00 €
	2158	- SALLE POLYVALENTE 2 chariots pour praticables - ANCIENNE AGENCE POSTALE Chauffage - Panneaux SIGNATURE	4 415.66 €	0.00 €	4 415.66 €	4 415.66 €
	2183	ECOLE Plan numérique	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
	2188	MICRO ONDES	66.04 €	0.00 €	66.04 €	66.04 €
23	2312	Cheminement piétons avec passerelle (RAR + Complément devis 2019)	59 480.40 €	55 741.14 €	3 739.26 €	59 480.40 €
	2313	Renovation FE 2ème étage Mairie	15 874.01 €	14 765.16 €	1 108.85 €	15 874.01 €
	2313	REHAB Salle Polyvalente (ent PARET DGD 8702.34 + ent UCEA avec avenant n°1 5215.16 + DGD CARRE 228.94 + DGD SERRURERIE DU LAC 2838.60 + FA UCEA 337.43 + FA UCEA 932.89 + FA déjà réglées 7523.17)	25 778.53 €	19 412.54 €	6 365.99 €	25 778.53 €
	2313	SALLE POLYVALENTE Enrobé + sous monument aux morts	5 526.00 €	0.00 €	5 526.00 €	5 526.00 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif communal 2021, ainsi proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se termine à 20H45.